

POIRAY JOAILLIER

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

POIRAY JOAILLIER

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société POIRAY JOAILLIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3. « Evènement post-clôture » de l'annexe qui expose le projet de cession de la marque, des maquettes, modèles et dessins Poiray, des titres de la filiale Poiray Japon ainsi que des fonds de commerce (excepté celui situé rue de la Paix) et des stocks situés à Paris et Genève.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue la valeur d'inventaire de ses immobilisations incorporelles, de ses participations et créances et de ses stocks selon les méthodes décrites respectivement dans les notes 3.1 / 4.1, 3.3 / 4.3 et 3.4 / 4.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société relative à l'évaluation des immobilisations incorporelles, des titres de participation et des créances et des stocks au vu de la composition de l'actif net, des plus-values latentes, des perspectives de rentabilité, ainsi que des prix de cession des actifs dans le cadre du projet de cession, et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 31 mars 2013.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 12 juillet 2013

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Frédéric NEIGE

Annexes au 31 mars 2013

SA POIRAY JOAILLIER

2, rue de Bassano 75116 PARIS

RCS 380 345 256

COMPTES POIRAY JOAILLIER SA

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2013	31/03/2012	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises	6 165 195	6 613 230	-448 035
PRODUCTION VENDUE			
Production vendue	264 359	290 763	-26 404
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	6 429 554	6 903 993	-474 439
PRODUCTION STOCKEE			
VAR de stock de marchandises			0
PRODUCTION IMMOBILISEE			
Reprise de provision d'exploitation & transfert de charges	337 822	422 975	-85 153
Autres produits	26 757	67 048	-40 291
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 794 132	7 394 016	-599 884
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	2 382 879	2 178 140	204 739
Variation de stock de marchandises	-343 096	33 264	-376 360
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			
Autres achats et charges externes	3 582 633	2 635 972	946 661
IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
Impôt et taxes	105 968	135 874	-29 907
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	1 550 608	1 581 000	-30 393
Charges sociales	825 605	926 067	-100 463
DOTATION D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements	130 724	122 024	8 700
Dotations aux provisions	133 231	257 836	-124 605
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Autres charges	839	2 009	-1 170
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 369 389	7 872 186	497 203
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)-(II)	-1 575 257	-478 170	-1 097 087
Autres produits de participation	0	63 455	-63 455
Produits de cession de valeurs mobilières	0	1 290 000	-1 290 000
Différence positive de change	10 296	4 648	5 648
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	479		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	10 775	1 358 103	-1 347 328
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 075 000	-1 075 000
Intérêts et charges assimilées (4)	2 737	2 805	-69
Différence négative de changes	21 774	25 197	-3 424
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	24 510	1 103 002	-1 078 492
RESULTAT FINANCIER (V)-(VI)	-13 735	255 101	-268 836
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 588 992	-223 069	-1 365 923
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opération de gestion	8 192	1 000	7 192
Sur opérations en capital	0	0	0
Reprise de provisions et transfert de charges exceptionnelles	252 056	1 424 110	-1 172 054
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	260 248	1 425 110	-1 164 862
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opération de gestion	89 569	187 078	-97 509
Sur opération en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		405 765	-405 765
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	89 569	592 843	-503 274
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII)-(VIII)	170 679	832 267	-661 588
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES CHARGES (II)+(IV)+(VI)+(VIII)+(IX)+(X)	8 483 469	9 568 031	-1 084 562
TOTAL DES PRODUITS (I)+(III)+(V)+(VII)	7 065 154	10 177 229	-3 112 075
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 418 315	609 198	-2 027 514

COMPTES POIRAY JOAILLIER SA

ACTIF	31/03/2013		31/03/2012	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif Immobilisé	5 904 267	2 112 447	3 791 820	4 745 464
Immobilisations Incorporelles	3 065 622	434 925	2 630 698	2 659 486
Immobilisations Corporelles	1 539 944	1 142 288	397 656	173 915
Immobilisations Financières	1 298 700	535 234	763 466	1 912 063
Actif Circulant	7 424 937	180 827	7 244 110	7 462 295
Stocks et en-cours	3 216 131	46 307	3 169 825	2 655 200
Avances et acomptes versés	39 792		39 792	-
Clients et Comptes rattachés	1 531 192	134 521	1 396 672	2 683 108
Autres créances	2 121 885		2 121 885	133 912
Disponibilités	278 528		278 528	1 629 546
Charges constatées d'avance	237 409		237 409	360 529
Ecart de Conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	13 329 204	2 293 274	11 035 930	12 207 759

PASSIF	31/03/2013		31/03/2012	
		7 856 966		8 795 945
Capitaux Propres				
Capital	7 310 666		7 160 021	
Prime d'émission	2 356 813		2 028 105	
Primes de fusion	194 933		194 933	
Réserves	31 988		31 988	
Autres réserves	71 761		71 761	
Report à nouveau	-1 300 059		-1 300 059	
Résultat en instance d'affectation	609 196			
Résultat de l'exercice	-1 418 313		609 196	
Provisions pour risques et charges		126 924	294 728	
Dettes		3 052 020	2 944 836	
Emprunts et dettes financières		158 219	127 225	
Avances et acomptes		34 267	66 782	
Fournisseurs et comptes rattachés		2 178 595	2 282 294	
Dettes fiscales et sociales		561 494	460 020	
Autres dettes et comptes de régularisation		119 446	8 515	
Produits constatés d'avance			172 250	
TOTAL PASSIF		11 035 930	12 207 759	

1. Identification de l'entreprise

Les comptes de la société présente un total d'actifs pour 11 035 930€ et une perte nette sur la période d'un montant de 1 418 313 €.

La période courue a une durée de 12 mois allant du 1 avril 2012 au 31 mars 2013.

2. Faits marquants

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, plusieurs évènements significatifs ont eu lieu.

2.1 Augmentation de capital social suite aux levées de fonds TEPA : ISF 2012

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, votre capital a été porté de 7 160 021,25 euros à 7 310 666,25 euros.

Au 31 mars 2013, le capital social est composé de 29 242 665 actions.

La variation du capital social d'un montant de 150 645 euros s'explique comme suit :

- Le Conseil d'administration du 15 juin 2012, agissant conformément à la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 23 septembre 2011 dans sa 16^{ème} résolution, a constaté une augmentation de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes telle que définie dans ladite Assemblée d'un montant de 65 820 euros assorties d'une prime d'émission de 197 460 euros par émissions de 263 280 actions nouvelles de 0.25 euro de valeur nominal chacune. Les articles II-1 et II-2 des statuts ont été modifiés en conséquence. A l'issue de cette opération, le capital social s'élève à 7 225 841,25 euros, réparti en 28 903 365 actions d'une valeur nominale de 0.25 euro intégralement souscrites et libérées.

Lors du conseil en date du 25 septembre 2012, les administrateurs, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2011, ont constaté une nouvelle augmentation de capital dans le cadre de la loi Tépa, d'un montant de 84 825 euros assortie d'une prime d'émission de 254 475 euros, par émission de 339 300 actions nouvelles. Le capital s'élève ainsi à 7 310 666,25 euros divisé en 29 242 665 actions.

2.2 Changement de dirigeants et d'administrateurs

2.2.1 Nomination des organes de Direction

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 6 février 2013, les actionnaires ont ratifié la nomination en qualité d'administrateur fait à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 6 mars 2012 de Madame Elisabeth Baur. Ils ont également nommé Madame Laurence Philippon et messieurs Alain Duménil et Patrick Engler en qualité d'Administrateurs pour une période d'un exercice, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les Administrateurs, réunis en Conseil à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2013 ont décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et pris les décisions suivantes :

- Nomination de Monsieur Alain Duménil en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013, en remplacement de Madame Elisabeth Baur, démissionnaire ;
- Nomination de Monsieur Patrick Engler en qualité de Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 mars 2013, en remplacement de Madame Elisabeth Baur, démissionnaire, Monsieur Patrick Engler n'assume donc plus les fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Nomination en qualité de Directeurs Généraux Délégués de Mesdames Elisabeth Baur et Laurence Philippon, par ailleurs Administrateurs de la Société.

Mesdames Elisabeth Baur et Laurence Philippon, Directeurs Généraux Délégués, disposeront à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2.2.2 Litiges sur les loyers

Affaire Générali

Dans le cadre de la procédure en opposition à commandement de payer sur l'indexation du loyer, la cour d'appel a, par décision du 11 avril 2012, confirmé le jugement du 10 novembre 2009 et a condamné la société POIRAY JOAILLIER à payer à la société GENERALI la somme de 249 K€ assortie des intérêts à compter du 23 mai 2008 ainsi que la somme de 6k€ au titre de l'article 700 du CPC. Ces sommes ont été réglées. Cependant, un pourvoi en cassation a été introduit à l'encontre de cette décision. L'arrêt sera rendu début novembre 2013.

S'agissant de la procédure en fixation de loyer renouvelé devant le Tribunal de grande instance, les deux parties en désaccord sur la date de renouvellement du bail ont fini par acquiescer à une date de renouvellement au 15 avril 2004 pour une durée de 9 ans. Une ordonnance a d'ailleurs été rendue le 22 février 2013, qui donne acte à l'extinction d'instance.

Par ailleurs, le fait d'avoir acquiescé à un renouvellement du bail au 15 avril 2004 a permis à la société POIRAY JOAILLIER de faire valoir une variation de plus de 25 % depuis la dernière fixation du loyer intervenue le 15 avril 2004. Dans ces conditions, la société POIRAY JOAILLIER a notifiée par huissier le 29 juin 2012, une demande de révision de loyer et a assigné le 9 août 2012 la société GENERALI aux fins de fixation du loyer révisé au 29 juin 2012 à la somme de 489 600 euros. De son côté, la société GENERALI demande la fixation du loyer révisé à la somme de 605 701 euros. Par jugement du 15 mars 2013, le tribunal a déclaré recevable l'action de POIRAY JOAILLIER et a désigné Monsieur Cornaton en qualité d'expert pour évaluer le montant du loyer révisé. L'expert devra déposer son rapport avant le 31 janvier 2014.

Enfin, une procédure en référé aux fins de désignation d'un expert ayant pour mission de fixer les indemnités d'éviction et d'occupation a été diligentée à la suite de la signification d'un droit d'option avec offre d'indemnité d'éviction le 25 octobre 2012 par la société GENERALI, à effet du 14 avril 2013. Par ordonnance de référé du 14 mars 2013, le tribunal a désigné un collège de deux experts, Messieurs CORNATON ET SAINCARD. Le tribunal leur a imparti un délai jusqu'au 15 novembre 2013 pour déposer leur rapport.

En octobre 2012 et janvier 2013, la société a procédé au règlement total de la dette exigée par son bailleur Generali sur le magasin de la rue de la Paix pour un montant de 891 485,62 € (y compris les intérêts de retard). La demande de mainlevée du nantissement a été notifiée le 8 janvier 2013 par acte d'huissier. Ce nantissement est ainsi devenu caduque.

Affaire Davso Royal

En juillet 2012, le bailleur de la boutique sis rue Royale, la SCI Davso Royal a notifié à Poiray une demande de révision triennale tendant à faire porter le loyer contractuel de 67.095€ HT/HC à la somme annuelle de 79.656,83€ HT/HC.

Poiray a saisi le juge des loyers afin que le loyer soit fixé à sa valeur locative de 69.600€ HT/HC. Un expert judiciaire sera désigné le 5 juillet 2013.

Le 13 décembre 2012, DAVSO a adressé à Poiray un commandement de payer la somme de 17.456,45€, à l'encontre duquel Poiray s'est opposé, comprenant notamment un rappel de loyers du 1er mars 2012 au 30 septembre 2012 de 11.904€.

Le 16 mai 2013, Davso Royal a pris de nouvelles conclusions dans lesquelles il acquiesce à la demande de Poiray Joaillier de voir annuler le commandement de payer, mais forme une demande reconventionnelle tendant à voir prononcer la résiliation du bail pour défaut de paiement régulier des loyers.

Notre société estime qu'outre l'aléa judiciaire, il ne devrait y avoir de risque important qu'une décision prononçant la résiliation du bail soit prononcée. Par ailleurs, il pourrait s'agir d'une stratégie pour que Poiray accepte la fixation du prix du bail révisé à la somme annuelle de 75.000 euros en contrepartie de la renonciation de DAVSO à ses demandes de révision et d'arriérés de loyers.

La prochaine audience aura lieu le 3 septembre 2013 pour nos conclusions en réponse.

2.2.3 Litiges avec Maître Sabatier

POIRAY JOAILLIER ayant réglé l'intégralité des sommes mises à sa charge au titre des ordonnances du 30 juin 2011, a obtenu en août 2012 la levée des nantissements sur les marques françaises, communautaires et internationales.

Le 14 novembre 2012, le juge de l'exécution a ordonné la mainlevée de toutes les saisies conservatoires prises par Marc SABATIER, dont les nantissements sur le fonds de commerce.

La radiation des inscriptions de nantissement sur le fonds de commerce de POIRAY JOAILLIER a été délivrée par le greffe du Tribunal de commerce le 7 janvier 2013.

Le 17 janvier 2013, la Cour de cassation a cassé les ordonnances rendues le 30 juin 2011 et renvoyé les parties devant le premier président de la cour d'appel de Versailles.

Le 22 janvier 2013, Marc SABATIER a saisi la Cour d'appel de Versailles.

2.2.4 Litiges avec Isia Film

Litige portant sur l'exécution d'un contrat de partenariat avec la société ISIA FILM qui a fourni une prestation de conseil en communication à Poiray dans le cadre d'une campagne de publicité.

La 22 février 2013, ISIA FILM a assigné Poiray en référé devant le Tribunal de commerce de Paris qui a débouté cette dernière de l'intégralité de ses demandes (143.520€ TTC, 35.880€ TTC de dommages et intérêts) par un jugement du 17 avril 2013.

ISIA FILM a fait appel de la décision.

2.3 Evènement post-clôture

Un projet de cession des actifs de la société est en cours de négociation et devrait aboutir à la signature d'un protocole de cession le vendredi 12 juillet 2013. Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives dont le vote favorable de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2013, votre société cèdera les actifs suivants : marque Poiray, maquettes, modèles, dessins de la marque Poiray et ses dérivés, fonds de commerce et stocks situés à Paris et Genève, titres de la filiale Poiray Japon. Le fonds de commerce situé rue de la Paix à Paris n'est pas inclus dans le périmètre de cession.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés des comités de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les informations financières sont présentées en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Direction procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Concernant les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, l'hypothèse retenue est celle d'une reprise progressive dans les parties du monde dans lequel la marque est distribuée. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur l'appréciation de la Direction dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées suivantes :

Logiciels et autres immobilisations incorporelles 1 à 3 ans

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- Des droits aux baux évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition). Ils font l'objet d'évaluations régulières auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision.
- Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels et la marque POIRAY JOAILLIER. Concernant cette dernière, aucun indice de perte de valeur n'a été détecté.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Agencements et installations 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 6 ans
- Mobilier 1 à 10 ans

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Dépôts et cautionnements,
- Titres de participation,
- Créances liées à des participations.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur recouvrable de la participation est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de la participation est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

La situation nette négative de Poiray Japon au 31 mars 2013 n'a pas été provisionnée compte tenu de la signature du protocole de cession le 12 juillet 2013 prévoyant la vente de 100% des titres composant le capital social pour un montant d'un euro.

3.4. Stocks et encours

Les stocks faisant l'objet d'un marquage d'un numéro de série, sont évalués à leurs coûts d'achat et frais accessoires.

Les stocks, dont les pièces sont gérées en lots, sont valorisés suivant la méthode : premier entrée, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les modalités de détermination de la provision ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent car il a été tenu compte du fait que Poiray Joaillier bénéficie d'une offre de rachat du stock de produits à la valeur brute diminuée du montant des manquants constatés sur l'année 2012-2013 sur la base d'une évaluation réalisée par l'acquéreur. Aucune provision autre que celle portant sur les manquants dépréciés à 100% n'a été constatée, l'acquéreur faisant son affaire des stocks acquis en l'état.

Dans le cadre du projet de cession des actifs de POIRAY JOAILLIER, les stocks seront cédés pour leur valeur brute (hors manquants). Une reprise de provision a ainsi été constatée pour un montant de 217 836 €.

3.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont reconnues au moment de la livraison des produits aux clients :

- en boutique lors du passage en caisse,
- pour le négoce au départ du siège de POIRAY JOAILLIER,
- à l'export selon les incoterms.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

3.6. Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

3.7. Autres créances

Pour calculer le montant de la provision sur la créance Poiray Joaillier envers Poiray Suisse, il a été tenu compte de l'offre de cession du fonds de commerce Suisse qui dégage une plus-value qui réduit de ce fait le montant de la situation nette négative à hauteur de la provision enregistrée. Le montant des provisions au 31 mars 2012 étant suffisant, aucune provision supplémentaire n'a été enregistrée.

Le transfert de créances liées à la participation japonaise à des créances en compte courant vis-à-vis de l'actionnaire, et que ces créances seront recouvrées pour leur valeur brute lors de la cession des titres de la filiales.

La provision pour la Suisse a été calculée après prise en compte de la plus-value sur la cession à venir du fonds de commerce de la filiale locale.

3.8. Valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et de placements à court terme, sans risque en capital. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

3.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la société du niveau de risque au cas par cas.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées pour l'essentiel de :

- la valeur des fonds de commerce des boutiques POIRAY à hauteur de 862 903 €
- la valeur des marques et modèles POIRAY pour 1 782 K€, la marque ayant été incorporée aux actifs de la société à la suite de la fusion avec SRP intervenue lors de l'exercice clos au 31 mars 2010.

Nature immobilisations	Valeurs brutes (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Acquisition	Cession	Fin période	Ouverture	DAP	RAP	Fin période	
Concessions Brevets droits licences	90	7		97	79	18		97	0
Maquettes et moules	311	12		323	149	39		188	135
Fonds Commercial	863			863					863
Modèles	159	12		171	147	3		150	21
Marques	1 611			1 611					1 611
Total Immobilisations incorporelles	3 034	31	0	3 066	375	60		435	2 631

4.2. Immobilisations corporelles

Nature immobilisations	Valeur brute (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Augment°	Diminut°	Fin période	Ouverture	Augment°	Diminut°	Fin période	
Mat. & outillage	0	1		1	0	0	0	0	
- Agencements	938	8	75	871	819	29	75	772	99
- PLV	70	274		343	41	33		74	269
- Matériel de transports	0			0	0	0	0	0	0
- Matériel informatique	186			186	170	7	0	178	8
- Mobilier de bureau	128		0	128	117	1	0	118	10
Total autres immobilisations corporelles	1321	282	75	1527	1147	70	75	1142	385
Immobilisations en-cours (1)	0	12		12					12
Total Immobilisations corporelles	1321	294	75	1539	1147	70	75	1142	397

4.3. Immobilisations financières

Nature immobilisations	Valeurs brutes (K€)					Provisions (K€)					VNC
	Ouverture	Retraitement	Acquisition	Cession	Fin période	Ouverture	Retraitement	DAP	RAP	Fin période	
Titres de participations	15				15					0	15
Dépôts et cautions versés (1)	266		31		297					0	297
Créances rattachées à des participations (2)	2 166		230	1 410	987	535				535	452
Total Immobilisations financières	2 447	0	261	1 410	1 299	535	0	0	0	535	764

(1) La variation correspond à l'indexation sur les baux existants.

(2) Les titres de participation et les créances rattachées concernent la filiale suisse (Genève).

Les créances rattachées aux participations correspondent aux avances accordées par la société à sa filiale suisse (986,5 K€).

Dans le cadre du projet de cession, la valeur retenue du droit au bail de l'activité située à Genève, fait ressortir une plus-value latente qui justifie l'absence de dépréciation supplémentaire de la créance sur la société Poiray suisse.

Le 25 février 2013, des cessions de créances ont été signées entre Poiray Joaillier et Design et Création:

- Sur la créance que Poiray Joaillier détient dans les livres de la société Poiray Japon Co, Ltd d'un montant de 1 409 586,93 €. Le paiement par Design et Création a été effectué par inscription en compte courant en autres créances.
- Sur la créance que Poiray Joaillier détient dans les livres de la société Poiray Japon Co, Ltd d'un montant de 1 296 123,79 €. Le paiement par Design et Création a été effectué par inscription en compte courant en autres créances.
- Sur la créance que Poiray Joaillier détient dans les livres de la société Alliance Designers Kabushiki Kaisha d'un montant de 1 611 365,29 €, la cession étant consentie moyennant le prix d'un euro, montant correspondant à la valeur brute de la créance inscrite dans les comptes de Poiray Joaillier.

4.4 Stocks

Nature du Stock en K€	31/03/2013			31/03/2012		
	Val. Brut	Dépréciation	Val. Nette	Val. Brut	Dépréciation	Val. Nette
Marchandises	3 216	46	3 170	2 873	218	2 655
Total Stocks	3 216	46	3 170	2 873	218	2 655

Stock par familles en K€	31/03/2013	31/03/2012
Stocks courants	2 511	2 105
Stocks de pierres	458	471
Autres stocks	248	330
Total Stocks	3 216	2 906

4.5 Créances clients

Toutes les créances à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice ont une échéance à moins d'un an, excepté une partie de la créance envers la filiale suisse à hauteur 309 K€.

Les créances clients hors groupe s'élèvent à 705 K€ au 31/03/2013, elles s'élevaient à 1 212 K€ au 31/03/2012.

4.6 Autres créances

Autres créances en K€	31/03/2013	31/03/2012
Compte courant d'actionnaire	1 891	0
Divers	231	191
Total Autres Créances	2 122	191

4.7 Disponibilités

Les disponibilités au 31/03/2013 s'élèvent à 278,5 K€ (dont 91,5 K€ de Sicav à court terme).

4.8 Composition du capital social

Au 31 mars 2013, le capital social entièrement libéré se compose de 29 242 665 actions d'une valeur nominale de 0.25 €.

4.9 Variations des capitaux propres

en K€	Capital	Primes de fusion	Primes d'émission	Réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/03/2012	7 160,0	194,9	2 028,1	103,7	-1 300,0	609,2	8 795,9
Augmentation capital	150,6		328,7				479,4
Affectation résultat						609,2	609,2
Résult. En inst. 03/2012						-609,2	-609,2
Résultat au 31/03/2013						-1 418,3	-1 418,3
Total au 31/03/2013	7 310,7	194,9	2 356,8	103,7	-1 300,0	-809,1	7 857,0

4.10 Provisions

Nature en K€	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Prov pour Risques (1)	294,7	86,924	254,7	126,9
Total Prov. Risques et Charges	294,7	86,924	254,7	126,924
Prov Créances rattachées à des participations (2)	535,2	0		535,2
Prov Stocks (3)	217,8	46,3	217,8	46,3
Prov Clients	134,5	0	0	134,5
Total Prov. Actif Circulant	887,5	46,3	217,8	716,0
TOTAL	1 182,2	133,2	472,5	842,9

Le solde de la provision au 31/03/2013 concerne les litiges Prud'homaux en cours. La reprise des provisions utilisées concerne essentiellement GENERALI.

(1) Voir 4.3

(2) Stocks : reprise de provision constatée dans le cadre du projet de cession voir (cf 3.4)

4.11 Détail des charges et produits constatés d'avance

Nature	Montant en K€
Charges constatées d'avance	
Sur loyers	210,5
Sur maintenance et assurance	21,5
Sur honoraires	2,5
Autres	2,9
Total CCA	237,4
Produits constatés d'avance	
Sur ventes de marchandises	
Total PCA	0

4.12 Echéancier des créances et des dettes

Les créances clients groupe concernent les facturations aux filiales suisse et japonaise pour 381 K€ et 155 K€.

ETAT DES CREANCES (en K€)	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	297	277	20
Créances clients hors groupe	705	705	0
Créances clients groupe	536	227	309
Personnel et comptes rattachés	2	2	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	0	0	0
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	38	38	0
Etat, divers	0	0	0
Autres	0	0	0
Charges constatées d'avance	237	237	0
TOTAL GENERAL	1 817	1 487	329
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	0		

ETAT DES DETTES (en K€)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	158	80	78	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 956	1 956	0	0
Personnel et comptes rattachés	172	172	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	275	275	0	0
Etat : impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	105	105	0	0
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	20	20	0	0
Autres dettes	119	119	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	2 806	2 728	78	0
Emprunts souscrits dans exerc.	0			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	0			

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires et Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires des différentes activités se décompose comme suit :

ACTIVITES	31/03/2013	31/03/2012	Variations (en %)
Ventes de marchandises	6 166	6 613	-6,8%
Production vendue	264	291	-9,2%
Chiffre d'affaires	6 430	6 904	-6,9%

Zones Géographiques	31/03/2013		31/03/2012	
France	6 149	95,6%	5 837	84,6%
Export	281	4,4%	1 067	15,4%
Chiffre d'affaires	6 430	100,0%	6 904	100,0%

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 430 K€ et est en diminution de 6,8% par rapport à l'exercice précédent.

La variation du chiffre d'affaires est la suivante :

- Boutiques en propre France - 13%
- Négoce France +3%
- Autres ventes France + 56%
- Négoce International - 57%
- Filiales internationales - 59%

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

ACTIVITES	31/03/2013	31/03/2012
Boutiques France	43,1%	45,1%
Corners	11,2%	0,0%
Distributeurs	45,7%	54,9%
Chiffres d'affaires	100,0%	100,0%

Les charges d'exploitation s'établissent à 8 369 K€ en hausse de 6 % suite à l'augmentation des dépenses de communication (+ 447%).

Les achats de marchandises se sont établis à 2 040 K€ contre 2 116 K€ pour l'exercice précédent (y compris les variations de stocks) soit une baisse d'environ 3%.

Le poste charges de personnel a diminué de 5%.

Le détail des charges de personnel n'est pas comparable à l'exercice N-1 car la société Poiray Joaillier a procédé à des reclassements entre les salaires et les charges sociales..

Ainsi, le résultat d'exploitation ressort à - 1 575 K€ pour l'exercice 2012-2013 au regard d'un résultat d'exploitation de - 478 K€ pour l'exercice précédent.

5.2 Résultat financier

Le résultat financier au 31 mars 2013 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	31/03/13
Différence positive de change	10,3
Produits nets sur cession VMP	0,5
Escomptes accordés	-2,7
Différence négative de change	-21,8
Résultat Financier	-13,7

5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 mars 2013 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	31/03/13
Diverses opérations de gestion	8,2
Reprise de provisions (1)	252,0
Autres charges exceptionnelles (2)	-89,6
Résultat Exceptionnel	170,6

(1) voir note 4.10

(2) Cela concerne essentiellement les pénalités sur l'affaire GENERALI.

5.4 Résultat de l'exercice et impôt sur les sociétés

Après imputation des réintégrations et déductions fiscales le déficit net fiscal d'un montant de 1 346 K€ au 31 mars 2013 porte le total des déficits reportables à 11 465 K€.

6 **Autres informations**

6.1 Effectif moyen

L'effectif moyen s'établit à 32 personnes au 31 mars 2013 contre 37 personnes au 31 mars 2012.

6.2 Rémunération des organes de direction

Les organes de Direction ont reçu une rémunération sur l'exercice 2012-2013 de 89 K€.

6.3 Engagements hors bilan

En date du 20 juillet 2012, la société Generali a pris une inscription de nantissement sur notre fonds de commerce situé 1 rue de la Paix, 75002 Paris pour un montant de 1 242,8 K€ (cf 2.3).

Des nantissemments étaient inscrits au profit de Maître Sabatier (cf 2.4).

6.4 Engagement retraite

La société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite. Compte tenu de l'âge moyen du personnel, la société considère que le montant de ses engagements à ce titre n'est pas significatif.

6.5 Informations relatives aux entreprises liées au 31/03/2013 (en K€)

Bilan	Groupe POIRAY	Autres
Actif		
Titres de participations	13,7	
Créances rattachées aux participations	986,5	
Clients & comptes rattachés	536,0	
Passif		
Dettes fournisseurs		
Compte de résultat		
Charges d'exploitation		
Produits d'exploitation		
Charges financières		
Produits financiers		

La rubrique « Autres » porte sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce. Les charges d'exploitation de la rubrique « Autres » sont essentiellement des loyers (70%).

6.6 Identité de la maison mère

DESIGN ET CREATION 18, avenue Delleur à WATERMAEL-BOISFORT 1170 (Belgique)

7 Autres informations sur le bilan et le compte de résultat

Liste des Filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux Propres (1)	Q.P. Détenue Divid. Encaiss.	Val. brute des Titres Val. Nette des Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'Affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)					
POIRAY JAPON (31/03/2012)	88 020 € -4 383 626 €	100%	1 € 1 €		726 656 € -515 911 €
POIRAY SUISSE (31/12/2012)	16 567 € -727 422 €	100%	13 715 € 13 715 €	986 542 €	77 948 € -193 386 €
Participations (10 à 50%)					
Autres Titres					

(1) y compris résultat de l'exercice